



Charte RSE du Pacte mondial - Réseau France

Le Pacte mondial – Réseau France, relai local officiel en France du Pacte mondial de l'ONU, souhaite s'appliquer à lui-même les Dix principes qu'il promet. Par souci de cohérence, le Pacte mondial – Réseau France, association loi 1901, a donc décidé de mettre en œuvre une démarche globale de Responsabilité sociale des organisations (RSO). Par cette charte, notre Réseau tient à montrer son engagement volontaire dans cette démarche déclinée au quotidien auprès de chaque collaborateur et adhérent.

Gouvernance

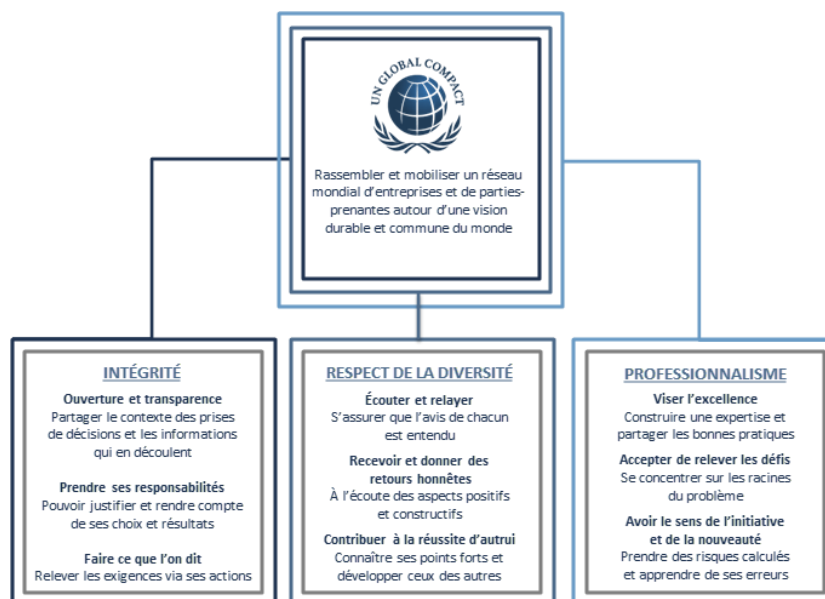
Le Pacte mondial – Réseau France s'engage à adopter un comportement éthique et à appliquer les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies dans l'ensemble de ses activités.

Si l'impulsion est portée par le Conseil d'administration, la mise en œuvre de cette charte se fait sous la conduite opérationnelle et la responsabilité du Délégué général. Le Référent éthique du Pacte mondial – Réseau France est garant de l'application des différents textes. Il peut être saisi de tous dysfonctionnements via l'adresse : ethique@pactemondial.org.

Droits humains et Éthique

Par cette charte, le Pacte mondial – Réseau France rappelle ses engagements fondamentaux :

- Respecter les Droits de l'homme dans toutes les transactions avec les parties prenantes (collaborateurs, clients, fournisseurs, administrateurs...);
- Refus du recours au travail forcé et au travail des enfants;
- Respect de la Diversité et refus de toutes discriminations;
- Favoriser la parité parmi les collaborateurs et les instances de gouvernances ou de pilotage;
- Refus de toutes formes de corruption.





DROITS DE L'HOMME

Principe 1

Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme.

Principe 2

Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3

Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4

Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5

Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6

Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.



ENVIRONNEMENT

Principe 7

Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8

Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9

Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10

Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Social

Par ailleurs, en matière sociale, notre Réseau accorde une grande importance aux conditions de travail de l'équipe salariée et souhaite :

- Favoriser la transversalité, la coopération et l'autonomie des collaborateurs ;
- Respecter un juste équilibre entre l'activité professionnelle et la vie privée ;
- Encourager et organiser la formation des collaborateurs ;
- Exiger le respect de la confidentialité de la part des collaborateurs au regard des informations auxquelles ils ont accès ;
- S'opposer à toute forme de discrimination ou harcèlement de la part des employés, envers d'autres employés ou toute autre personne ;
- Promouvoir un comportement professionnel et aligné sur les valeurs et les principes de notre organisation.

Environnement

Notre réseau s'engage à limiter l'empreinte écologique et met en œuvre les actions suivantes :

Il est rappelé que les actions du Pacte mondial - Réseau France se doivent de couvrir l'ensemble du territoire national (y compris les territoires ultra-marins), par équité envers nos membres (dont plus de 50% sont situés hors de l'Île-de-France). Il est également rappelé la nature singulière de nos missions à fort caractère international (70 réseaux locaux partout dans le monde et siège de notre initiative à New York) : si la lutte contre le réchauffement climatique est une priorité, elle doit se concilier avec la nécessité d'animer un réseau qui articule les échelles locales, nationales, européennes et internationales.

- Une communication interne pour favoriser l'utilisation des transports en commun, les transports doux lors des événements ;
- L'optimisation et la mutualisation des livraisons ;
- Une priorisation de modes de transport plus vertueux pour le transport de matériel (voiture électrique, vélo cargo) ;
- Un encouragement des collaborateurs à se déplacer en transport en commun ;
- Des déplacements en trains pour les déplacements de moins de 4h.

Connaître, faire connaître et compenser notre empreinte carbone

- Pour les grands événements (telle que l'Assemblée générale) faire mesurer le bilan carbone de l'événement par un organisme indépendant et certifié ;
- Communiquer sur les résultats et les mesures compensatrices ;
- S'engager à réduire globalement nos émissions de Co2 ;

Numérique responsable

- Privilégier le partage de fichiers sur notre intranet plutôt que l'envoi de pièces jointes ;
- Régulièrement trier les fichiers du serveur et supprimer les fichiers inutiles ;
- Régulièrement trier et supprimer les emails inutiles ;
- Éteindre les écrans d'ordinateurs pendant la pause déjeuner et éteindre le système et l'écran en partant le soir.
- Prioriser l'achat de matériel reconditionnés ;

L'activité du Pacte mondial repose en partie sur une communication à large audience et sur l'organisation d'événements sur l'ensemble du territoire française (territoires ultra-marins compris). À ce titre, notre réseau a souhaité se doter d'une démarche dédiée.

Événementiel et communication

Le Pacte mondial - Réseau France souhaite s'inscrire dans une démarche responsable en matière d'organisation d'événements et dans sa communication.

Mettre en place une communication plus écoresponsable et achats responsables :

- Une communication papier limitée, ciblée et écoresponsable : papier recyclé ou éco-labellisé, recto verso, etc. ;
- L'intégration d'un volet environnement dans la conception du merchandising, avec des labels écoresponsables figurant sur les produits ;
- Privilégier pour goodies utiles, réutilisables et non jetables ;
- Privilégier les produits bios et issus du commerce équitable pour le textile ainsi que les impressions aux encres végétales ;
- Ne pas distribuer de tracts afin d'éviter tout abandon sur le site de la manifestation et ses abords et ne pas afficher sur les mobiliers urbains ou façades ;
- Fabrication européenne ou d'un membre du Pacte mondial.

Privilégier l'utilisation de produits et d'installations réutilisables et recyclables et à ce titre :

- Éviter l'utilisation du plastique à usage unique et privilégier systématiquement les alternatives ;
- Scénographier à base de matériaux réutilisables et non jetables nos événements ;
- Utiliser une signalétique éco-conçue ;
- Utiliser du matériel éco-conçu avec des éléments recyclables, facilement stockables ;
- Louer sur place les décors, les mobiliers etc. ;

Privilégier une restauration durable :

- Privilégier une alimentation saine, avec des produits de proximité et de saison, générer le moins de déchets possibles ;
- Privilégier un traiteur dans un rayon de 50 km (dans les villes de plus de 30.000 habitants) ;
- Commander des quantités moindres afin d'éviter le gaspillage (donner les surplus) ;
- Dans la mesure du possible, privilégier des prestataires écoresponsables en lien avec les valeurs du Pacte mondial.

Il est appelé l'attention de l'ensemble de nos fournisseurs et prestataires sur les points suivants :

- Favoriser les produits frais, idéalement issus de l'agriculture biologique ;
- Respecter au maximum la saisonnalité des produits ;
- Privilégier les produits locaux afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre (circuits courts) que ce soit pour les légumes, les fruits, les produits laitiers, les viandes et volailles, les poissons, les crustacés ;
- Limiter l'offre de produits à base de viande ;
- Ne pas proposer de sodas sucrés ;
- Pouvoir garantir l'origine et la qualité des produits utilisés ;
- Si plateaux-repas, prévoir dans l'offre proposée une option végétarienne ;
- Ne pas utiliser de bouteilles d'eau en plastique, préférer des bouteilles en verre ou carafes en verre ;
- Vaisselle en verre ou en matériaux recyclés et recyclables ;

- Fournir des boîtes de conservation pour collecter les restes afin d'éviter le gaspillage alimentaire ;
- S'engager à enlever, trier et faire recycler les déchets ;
- Privilégier l'utilisation de contenants et couverts lavables (verre, porcelaine, inox, etc.).

Le Pacte mondial s'efforcera de sélectionner des fournisseurs membres du Pacte mondial de l'ONU.

à Paris, le 06 février 2023,

Nils PEDERSEN

Délégué général